SYNDICAT MIXTE des stations des Bauges



DELIBERATION Nº 14-21-C

L'an deux mil vingt et un, le 31 mars à 18 heures, le Conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains (et visio-conférence), sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

34. Nombre de membres en exercice : 25. Nombre de membres présents :

Date de 1ère convocation: 25-03-2021

Date d'affichage:

Présents:

Titulaires: BERTHOMIER Christian, BRUN Pierre, CAMUS Gilles, DUMAZ Gérard, DUMAZ Régie, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GIMENEZ André, HAERINCK Sabrina, HUYNH Antoine, MANZATO Jean-Marie, MORAND Marc, PETIT GUILLAUME Sophie, POMMAT Dominique, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra, VANIN Gaëtan, VIAL Jean-Marc,

Suppléants (votant): BEBERT Thierry, PIERRETON Christophe.

Excusés:

BALTHAZARD Pierre-Louis (pouvoir à JM. VIAL), BASTIEN Patrick (pouvoir à A. HUYNH), GENNARO

Alexandre (pouvoir à C. TRAHAND), VAIRYO Nicolas.

Absents:

GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, GRELLIER Jean-Marc, LEOUTRE Jean-Marc,

MONTORO Marie-Pierre, POILLEUX Nicolas.

FINANCES - BUDGETS PRIMITIFS 2021 (compétences obligatoires)

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération 04-21-C du 10 mars 2021 actant le débat d'orientations budgétaires 2021;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 30 avril, la vice-présidente chargée des finances, donne lecture des budgets principal-SMSB, nordique-SGR et alpin-SGR, élaborés et arrêtés ce jour.

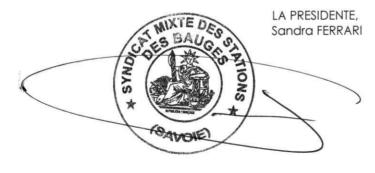
Elle expose au conseil les conditions de préparation des budgets primitifs qui présentent, tant en dépenses qu'en recettes (sections de Fonctionnement/Exploitation et d'Investissement), un total de :

Budget	Fonctionnement	Investissement
PRINCIPAL-SMSB (M14-ttc)	2 428 948 €	5 022 114 €
NORDIQUE-SGR (M4-ttc)	2 787 304 €	2 413 177 €
ALPIN-SGR (M43-ht)	1 293 799 €	1 346 847 €

Le conseil syndical, après avoir délibéré à la majorité

→ APPROUVE les budgets primitifs présentés ci-dessus de l'exercice 2021.

Fait à AIX-LES-BAINS, le 31 mars 2021



Certifié exécutoire compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le



28 Votants: 27 Pour . Contre: 0 Abstention (s): 0 F Blanc (s):

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.